

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DE SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2019

DOSSIER : R-4058-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

RENCONTRE PRÉPARATOIRE
DU 30 MAI 2019

VOLUME 17

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

PARTICIPANTS :

Me CAROLINE CHARRON
avocate de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER (absent) et
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et le
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me PAULE HAMELIN et
avocate de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL (absent)
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI); Nalcor Energy
Marketing Corporation (NEMC); Newfoundland and
Labrador Hydro (NLH);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN (absent)
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| LISTE DES PIÈCES | 4 |
| PRÉLIMINAIRES | 5 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE | 8 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID | 31 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN | 36 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me CAROLINE CHARRON | 48 |
| REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE | 50 |

R-4058-2018
30 mai 2019

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

| | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| B-0243 : Agenda pour le dépôt d'études de productivité multifactorielle | 30 |

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce trentième (30e)
2 jour du mois de mai :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
8 trente (30) mai deux mille dix-neuf (2019), dossier
9 R-4058-2018. Demande de modifications des Tarifs et
10 conditions de services de transport pour l'année
11 2019.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, maître
14 Marc Turgeon et monsieur François Émond.

15 Les procureurs de la Régie sont maître Annie
16 Gariépy et maître Jean-François Ouimette.

17 La demanderesse est Hydro-Québec Transport
18 représentée par maître Yves Fréchette.

19 Les participants à la présente audience sont :
20 Association hôtellerie Québec et Association des
21 restaurateurs du Québec représentées par maître
22 Caroline Charron;

23 Énergie Brookfield Marketing représentée par maître
24 Paule Hamelin;

25 Option consommateurs représentée par maître Éric

1 McDevitt David;

2 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
3 qui désirent présenter une demande ou faire des
4 représentations au sujet de ce dossier?

5 Nous demandons aux participants de bien
6 vouloir s'identifier à chacune de leurs
7 interventions pour les fins de l'enregistrement et
8 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
9 la tenue de la rencontre préparatoire.

10 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
11 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
12 salle d'audience. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, bonjour à tous. On est ici pour la rencontre
15 préparatoire dans le cadre du 4052 Phase 2, volet
16 Étude PMF... 58. Qu'est-ce que j'ai dit? Ça
17 commence bien, hein! 4058, Phase 2, volet Étude
18 PMF.

19 Alors, on est ici pour faire suite à votre
20 lettre du dix (10) mai dans laquelle le
21 Transporteur mentionnait qu'il n'était pas en
22 mesure de se conformer à l'échéance qui avait été
23 mentionnée dans la décision de la Régie, la D-2019-
24 047. Et vous aviez proposé, dans votre lettre du
25 dix (10) mai, Maître Fréchette, un autre

1 échéancier. Alors, vous proposiez des aménagements
2 et je les lis, c'est à la page 2, donc :

3 - Le quatre (4) octobre deux mille
4 dix-neuf (2019) à midi (12 h 00),
5 le dépôt de la requête et du plan
6 d'argumentation du Transporteur;

7 - Le dix-huit (18) octobre, le
8 dépôt des commentaires et du plan
9 d'argumentation des intervenants;

10 et

11 - Le trente et un (31) octobre,
12 l'audience.

13 On a voulu faire une rencontre préparatoire
14 parce que, dans le cadre de l'ensemble du MRI, ça a
15 commencé avec la décision D-2018-001 où on avait
16 demandé au Transporteur de préparer l'étude PMF
17 pour le dossier de la phase 3, donc dans le dossier
18 4058. Et au premier (1er) août, on avait eu la
19 réponse du Transporteur qui nous disait « écoutez,
20 on n'est pas prêt le premier (1er) août, mais on
21 vous propose un échéancier. »

22 Et en dans ledit échéancier, en décembre
23 deux mille dix-huit (2018), certaines actions
24 devaient être entreprises, notamment l'appel de
25 proposition pour l'expert.

1 Et bien, évidemment, on a eu l'audience en
2 janvier. On s'est aperçu que l'échéancier avait été
3 malheureusement reporté encore une fois. On vous
4 soumettait un échéancier pour faire le « scoping ».
5 Et le Transporteur a, encore une fois, n'était pas
6 en mesure nécessairement de se conformer à ça.

7 Alors, on voulait juste s'assurer
8 aujourd'hui et avoir une conversation parce que des
9 fois, par lettre, c'est plus difficile de se
10 comprendre. On voulait juste s'assurer que cet
11 échéancier-là ou les aménagements que vous
12 proposiez étaient les bons. Alors, on vous
13 demandait donc, à ce moment-là, de préparer peut-
14 être un échéancier préalable.

15 Alors, Maître Fréchette, je vais vous
16 laisser le micro et je vais vous laisser nous
17 expliquer votre échéancier préalable.

18 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors, bonjour à tous. Merci pour ces bons mots.
20 Bien, bonjour à vous trois. Il y a quand même
21 quelque temps qu'on s'est vu, mais je salue les
22 valeureux collègues, ainsi que notre directeur
23 général adjoint qui se sont déplacés ainsi que les
24 membres de son équipe, les quelques collègues qui
25 sont là, bien sûr. Et mes salutations sont celles

1 de l'équipe de TransÉnergie qui m'accompagne
2 évidemment, madame Salhi, monsieur Khadiri, madame
3 Emanuelle Silvestrin, ainsi que monsieur Stevenson.
4 Sur ces bonnes paroles.

5 Puis vous me permettez, on est l'après-
6 midi là. Et j'ai presque innové en vous demandant
7 la permission de ne pas porter de cravate dans la
8 mesure... Bien, après vingt (20) ans de prétoire,
9 je me suis dit, est-ce que je leur fais cette
10 demande de réglementation innovante de me présenter
11 en rencontre préparatoire sans cravate » mais je me
12 suis dégonflé. Alors, je me présente devant vous à
13 l'habitude et... et voilà.

14 Alors, oui, si vous me permettez, vous
15 savez, j'aime toujours qu'on se détende avant de
16 parler de choses sérieuses. Il me semble que ça les
17 rend plus digestes. C'est ma façon de voir les
18 choses, mais peut-être. Désolé de... vous avez à me
19 subir depuis si longtemps, vous devez bien vous en
20 douter.

21 (13 h 04)

22 Alors, sur ces quelques sourires qu'on
23 partage ensemble, c'est un sujet qui est très
24 important. Je vous remercie de cette nomenclature
25 des dates, d'échanges qu'on a eus jusqu'à

1 maintenant. C'est certain qu'on vous a lu, on vous
2 a compris. J'ai quelque chose à vous soumettre
3 évidemment. Et c'est toujours dans la même optique.
4 C'est d'être en mesure de se présenter ici avec
5 quelque chose qui tienne la route. On ne peut pas
6 éviter que, pour nous, c'est une première, que ce
7 sera... C'est un travail qui va être certainement
8 scruté et rescruté et rescruté. Avant d'arriver
9 devant vous, vous le savez, on y met toujours
10 l'effort et l'énergie pour pouvoir arriver avec
11 quelque chose qui se tienne.

12 Alors, je peux vous dire que lorsqu'on
13 s'est présenté, quand la lettre vous est arrivée
14 autour du dix (10) mai, bien évidemment, vous
15 verrez qu'il y a des travaux en amont qui se
16 réalisent en ce moment. C'est évidemment parce
17 qu'on avait échangé puis qu'on souhaitait
18 collectivement vous rassurer sur notre désir, comme
19 c'est écrit dans la lettre, de s'y rendre.

20 Ceci étant, je ne suis pas l'oracle que
21 peut être monsieur le président de Berkshire, ni
22 vous ni moi. Mais je peux vous dire que, ce que je
23 vais vous proposer, ce que je vais vous offrir à
24 l'instant, vous démontre qu'on pose les gestes
25 requis pour pouvoir aller et respecter le délai

1 ultime qui est finalement de se présenter devant
2 vous avec l'étude réalisée dans le cadre du dossier
3 tarifaire de l'année vingt et un (21). C'est ça ce
4 que la Régie nous donne. Si on se réfère au
5 paragraphe 631, c'est vraiment... la dernière
6 décision, c'est vraiment dans cette vision-là, qui
7 était l'incarnation de la décision qui précédait.

8 Voilà! C'est ce que je voulais vous dire.
9 Vous avez brûlé tous mes punchs sur l'introduction.
10 Alors, vous me permettez de les mettre de côté. Et
11 je vais vous remettre dès maintenant un document
12 qui fait un peu la somme de tout ça et puis qui
13 vous offre notre point de vue. Je vais le remettre
14 à madame Isabelle. Comme vous savez, moi, j'aime
15 toujours ça avoir un support. Ça nous permet de
16 mieux se comprendre, pas prendre des notes à tort
17 et à travers quand quelqu'un s'exprime. Alors, vous
18 avez tout de même ici...

19 Alors là, ce qu'on vous a offert...
20 Évidemment, je reviens un petit peu évidemment
21 l'agenda de cette phase 2 pour nous, et c'est
22 encore l'ultime, c'est celui de vous offrir une
23 étude de productivité multifactorielle. Il se
24 réchauffe, le diesel. Ça s'en vient. Je commence.
25 Puis l'après-midi des fois, vous savez... Et puis

1 encore une fois, pour nous, c'est un dossier, c'est
2 un jalon important qui va marquer pour nous
3 certainement un point de départ.

4 Alors, évidemment, on veut y mettre tous
5 les efforts. Et c'est ce que vous avez à la
6 deuxième puce où, pour nous, c'est un travail qui
7 va être de longue haleine, qui nécessite aussi une
8 approche qui est structurée. Mais aussi, cette
9 phase 2 permet, par l'échange que vous aurez ou par
10 les résultats que vous obtiendrez de toutes les
11 parties prenantes, de vous avoir une diversité
12 d'opinion, tant de notre côté que tant des
13 participants qui ne sauraient que participer
14 positivement ultimement à une décision qui sera la
15 plus éclairée possible.

16 Évidemment, notre cible c'est celle que je
17 vous ai révélée puis celle qui est en accord avec
18 la vôtre. Est-ce qu'on la respectera? C'est ce que
19 vous me posez comme question. Ce que je peux vous
20 dire, c'est que les actions sont en place pour
21 qu'elle le soit. Qu'est-ce que le futur sera, je ne
22 peux pas vous dire. Mais si on regarde aujourd'hui
23 la conduite de l'organisation, cette conduite-là,
24 elle est arrimée à faire ce travail-là.

25 Une chose est certaine, si jamais il y

1 avait des écarts, des difficultés, vous le savez,
2 on est toujours en écho à vos préoccupations, on se
3 présentera ici, on vous écrira, quoi que ce soit.
4 Mais cet échéancier-là qu'on vous présente, celui
5 qui était dans la lettre du dix (10) mai, cet
6 ultime, s'appuyait sur ce qu'on retrouve légèrement
7 plus bas, c'est-à-dire les séquences qui sont
8 codifiées ni plus ni moins dans nos règles internes
9 pour la tenue d'un appel de propositions pour
10 pouvoir souscrire à un contrat de service
11 professionnel.

12 Pour faire la petite histoire, là, depuis
13 évidemment, Hydro-Québec n'était pas impliquée ni
14 directement visée par la Commission Charbonneau.
15 Mais depuis ces événements-là, les organismes
16 publics comme nous, et comme vous, j'en suis
17 convaincu, ont eu une révision complète de toutes
18 leurs règles en matière d'attribution de contrat,
19 et c'est la même chose chez nous. Alors, ces
20 séquences-là sont incontournables.

21 Il n'est pas possible pour nous de...
22 Celles qui apparaissent, là, que je vais passer
23 avec vous, qui apparaissent dans le tableau, le
24 deuxième tableau au document que je vous ai remis,
25 ce sont des séquences qui, pour nous, sont

1 traduction de toute la documentation afin que les
2 gens soient en mesure de bien savoir le produit
3 recherché, et caetera, et caetera. Alors, tous les
4 travaux préliminaires, préparatoires, seront
5 complétés en juin.

6 Par la suite, à partir de la période de
7 juillet-août, le lancement sera fait et par la
8 suite, il y a un comité qui se met en place pour
9 l'analyse des propositions qui seront reçues pour
10 évidemment rechercher... Vous savez comment... Je
11 ne sais pas si vous avez déjà participé à ça, mais
12 ces comités-là, souvent, vont demander des
13 précisions, et caetera, et caetera. Alors, il y
14 a... Et puis bon, je vous ai mis juillet et août,
15 vous vous doutez bien qu'à un moment donné, les
16 gens se mettent de la crème solaire ou prennent
17 leurs vélos ou vont... Il y a un petit délai là,
18 inhérent à tout ça.

19 Donc, à la suite de la réalisation... À la
20 toute fin du comité, il va ressortir une
21 recommandation qui va, elle aussi, être escaladée
22 jusqu'à ce que le niveau d'approbation interne soit
23 obtenu pour ultimement arriver à l'ultime, soit en
24 septembre, avec l'attribution, qui soit faite à
25 l'expert qui sera retenu à ce moment-là.

1 Donc, l'arrimage du calendrier qu'on vous
2 avait offert dans le lettre du dix (10) mai, que je
3 vous avais transmise, n'est ni plus ni moins la
4 résultante de ces activités.

5 Donc, il n'y avait aucune difficulté pour
6 nous à être présents ici, aujourd'hui, devant vous
7 parce que les dates qui vous étaient offertes,
8 qu'on vous offrait pour le mois d'octobre,
9 s'appuyaient sur cette démarche-là qui, pour nous,
10 est une démarche incontournable au niveau de la
11 réalisation des contrats de services professionnels
12 au niveau des processus internes qu'on ne peut pas
13 éviter.

14 Alors, ceci étant, encore une fois, c'est
15 un petit peu l'autre « bullet » là qui suivait le
16 tableau là, il n'est pas en « bullet ». C'est
17 certain, vous en avez fait la nomenclature. Bon,
18 c'est un... On pourrait même aller plus loin, on
19 pourrait dire en quelle année l'article 48.1 est-il
20 arrivé dans notre loi.

21 Mais ce que je peux vous dire ici, c'est
22 qu'à chaque fois, on a fait, en tant
23 qu'organisation, et la Régie également, on a
24 progressé sûrement et solidement vers la mise en
25 place de la réglementation que l'on a aujourd'hui

1 pour le Transporteur. Et puis, les éléments qui
2 viennent respectent cette même rigueur-là, c'est-à-
3 dire de travailler, nous, à l'interne, en
4 respectant nos encadrements, pour arriver avec un
5 professionnel qui fasse l'unanimité à l'interne
6 puis qui soit reconnu par nos dirigeants là puis
7 tous, nous soyons à l'aise à travailler avec lui,
8 lui ou elle.

9 Mais est-ce que demain, le calendrier
10 réglementaire, vous le connaissez comme moi, peut
11 évoluer rapidement? Ce qu'on peut vous dire, c'est
12 que moi, j'apprécie, j'aime ça m'écouter au micro,
13 vous allez dire là, mais on est toujours... Ce que
14 je veux vous dire, sans blague, c'est qu'on est
15 toujours en écho à vos préoccupations. S'il y a
16 quoi que ce soit, on est à un jet de pierres, ça
17 sera toujours possible, pour nous, de venir
18 s'expliquer, d'exprimer les difficultés qu'on
19 rencontre. Puis j'ai la conviction que la Régie a
20 toujours de l'écoute pour l'effort qu'on met et
21 puis les difficultés qu'on rencontre. Vous allez
22 pouvoir certainement, apprécier à ce moment-là,
23 s'il y a des difficultés, quelles sont-elles et
24 comment on s'organise pour y parer.

25 Mais ce que je peux vous dire, c'est que ce

1 qui est là, c'est référencé, c'est l'échéancier
2 qu'on vous propose pour arriver en octobre, est
3 partagé à l'interne. On est tous arrimé à ça.
4 Alors, on est raisonnablement confiant, mais on ne
5 peut pas lire l'avenir.

6 Le dernier élément, encore une fois, que je
7 voulais vous proposer... qu'on vous disait, c'est
8 le dernier paragraphe. Je vous fais grâce de la
9 lecture, je vous ai toujours fait ça, mais
10 évidemment, le propos que je vous tiens est en
11 droite ligne avec ça. C'est que pour nous, ce qu'on
12 vous propose, c'est respectueux de toutes les
13 parties prenantes. On est amplement dans les temps
14 pour respecter, je vous soumets humblement, pour
15 respecter l'horizon temporel de notre MRI, à
16 l'heure actuelle, comme il évolue. On sait qu'il va
17 s'éteindre, la première génération, en deux mille
18 vingt-deux (2022), alors on est encore quand même
19 amplement dans les temps. On est dans une position
20 là qui est convenable là pour nous donner à tous un
21 certain confort qu'on sera en mesure de réaliser
22 ça.

23 (13 h 14)

24 Alors, c'est ce que j'avais à vous dire.
25 J'espère que... À moins... Me permettez-vous juste

1 de vérifier si parfois là, dans mes
2 représentations, j'aurais omis quelque chose. Bien
3 on l'avait dit un petit peu dans la lettre, mais je
4 peux le réitérer hein? Madame Salhi me mentionnait
5 à juste titre, il reste quand même qu'on vous avait
6 fait des représentations à l'époque sur le
7 calendrier, monsieur Dubé, sur le calendrier de
8 déploiement qu'il voyait pour tout ça. Il reste la
9 décision. On lance pas la pierre à personne. On l'a
10 eu le seize (16) mai, puis depuis ce moment-là,
11 bien... On était déjà en action, on le savait. On
12 sait bien qu'on doit le faire, mais à partir du
13 seize (16) mai ça s'est concrétisé et puis voilà.

14 Alors, c'est ce qu'on vous proposait.
15 J'espère que ça vous rassure. Si vous avez des
16 questions, n'hésitez pas. Je pourrai y répondre le
17 mieux possible. Encore une fois, je n'ai pas
18 personne qui m'accompagne des services
19 professionnels, mais moi-même ça fait... Vous
20 pouvez vous fier sur moi. Ça fait quelques années
21 que je fais ça. Alors, si je peux vous répondre,
22 être en écho, mais si vous avez des choses très
23 précises, peut-être que je devrai me retirer,
24 essayer de les joindre.

25 Mais encore une fois, vous avez vraiment là

1 les démarches qu'on veut accomplir dans les grands
2 ensembles pour être présents en octobre ici.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 J'ai deux questions.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, je vous écoute.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 La première. Vous mettez une journée d'audience
9 pour le trente et un (31) octobre pour la
10 discussion sur le « scoping ». Je cherche toujours
11 la version française de « scoping ». Je ne l'ai pas
12 encore trouvée.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Encadrement, définition.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 La définition des paramètres.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Peut-être. Je pense que j'avais refléter, Madame
19 Duquette, oui...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, il on avait une journée qu'on avait pris, mais
22 je me demandais est-ce qu'il serait plus prudent
23 d'en prendre trois? Quitte à en prendre... S'il y
24 en a juste une. C'est juste parce que vous savez
25 que l'automne...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est notre haute saison réglementaire.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui, je sais bien.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous allez être en audience à la fin novembre vous-
9 même si la tendance se maintient.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ah bien, la tendance va se maintenir. Moi j'en suis
12 convaincu. Je fais des blagues.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, de se donner une plage peut-être plus
15 étendue. Alors, si on devait indiquer que c'était
16 du vingt-neuf (29) au trente et un (31) octobre,
17 est-ce que ça vous cause un problème?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je ne vois pas, mais me permettez-vous? Le seul
20 bémol, bien on n'a pas de difficultés. Le seul
21 petit bémol, c'est qu'on n'a pas l'expert encore.
22 Ça fait qu'il faut voir là. Moi-même je dois
23 m'approprier pour pouvoir répliquer convenablement,
24 puis être en mesure de... Parce que chez nos
25 collègues Distribution, tout s'est fait sur papier.

1 Nous, ça va être oral. Alors, si des fois ça me
2 prend un petit « lag » si je peux m'exprimer ainsi
3 pour apprécier la valeur, mais bon, on verra à ce
4 moment-là. Aujourd'hui c'est difficile, mais le
5 seul bémol, je vous dirais, c'est celui-ci. C'est
6 qu'on n'a pas l'expert encore, puis c'est vraiment
7 un débat... Ça va être à ce niveau-là que ça va se
8 passer je crois bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ce que mon collègue me faisait remarquer, c'est que
11 les dates pourraient faire partie de l'appel
12 d'offres. Je vous dit ça comme ça, mais...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, bien, ce n'est pas impossible qu'on lui dise,
15 puis quand on le voit arriver en septembre ça veut
16 dire « let's go ». Hein? Oui. Tout à fait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Exactement.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 On lui a dit ça.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 L'autre question qui est liée au calendrier. Vous
23 le savez que depuis les dernières années la
24 planification des calendriers a pris de plus en
25 plus d'importance, parce qu'il y a beaucoup de

1 reports, ce qui cause des réaménagements de
2 calendrier constants et je vous dirais, sur un note
3 plus personnelle, que quand on le sait à la
4 dernière minute, bien évidemment, ça bouscule et ça
5 a tendance à tout reporter de plusieurs mois.

6 Alors, je me demandais si le Transporteur
7 était à l'aise de nos envoyer par lettre des suivis
8 sur l'échéancier préalable au quatre (4) octobre?
9 Par exemple, si le lancement de l'appel de
10 propositions a effectivement lieu en juillet août,
11 juste nous envoyer une lettre pour nous confirmer
12 que ça a effectivement eu lieu en juillet août et
13 que si par exemple des, à l'interne, vous n'avez
14 pas été en mesure de le faire à ces dates-là, bien
15 nous en aviser, parce qu'on le sait qu'à ce moment
16 tout va décaler. Et c'est la même chose évidemment
17 pour l'attribution du contrat. Pas nécessairement
18 qu'on veut voir le contrat, mais juste nous faire
19 confirmer qu'il a bel et bien été attribué en
20 septembre.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Me permettez-vous. Je vais consulter. Je vous ai
23 bien entendue. J'ai un premier niveau de réponse,
24 mais je vais consulter.

25 (13 h 20)

1 Bon, c'est non, je suis pas d'accord...
2 Vous savez, je suis d'un naturel facile, toujours
3 de bonne humeur, un peu rieur. Je vous tournerais
4 ça d'une autre façon si vous êtes d'accord. Puis
5 ça, c'est un engagement avec lequel on serait bien
6 à l'aise. On avait quand même le courage de vous
7 offrir ici le calendrier avec les étapes puis j'ai
8 été assez candide pour vous dire qu'on s'est mis
9 des balises nous-mêmes, qu'on a ventilé ça.

10 Seriez-vous d'accord avec l'engagement de
11 votre procureur, qu'il vous dise la chose suivante.
12 Si pour une raison ou pour une autre dans ces
13 items-là ou dans ce calendrier-là, s'il y a un
14 élément qui ne se réalise pas comme on le pense,
15 qui a un impact sur le dépôt en octobre, je vous
16 avise dès ce moment-là.

17 Alors, ce serait un engagement de notre
18 part que si on n'est pas en mesure, parce que vous
19 savez, je peux avoir un léger décalage, en juin on
20 lance directement ou, tu sais, si je précède ou
21 l'attribution va peut-être se faire plus
22 rapidement, peut-être que le comité va... Peut-être
23 que ça peut être plus vite aussi.

24 Vous savez, moi dans ces circonstances-là,
25 si ça pouvait vous rassurer, un, la première chose

1 qui doit vous rassurer, je pense, si vous me
2 permettez de vous le soumettre, c'est qu'on vous
3 est arrivés avec quelque chose au mois d'octobre,
4 comme vous voyez, qui était bien appuyé sur quelque
5 chose qui est référencé puis qui est structuré.

6 Le deuxième, c'est vous avez notre
7 engagement collectivement ici puis s'il y a un des
8 éléments qui est là-dedans en juin, juillet, août
9 qui, ou septembre, qui est vraiment, qui nous met à
10 risque pour octobre, vous avez notre engagement à
11 vous contacter rapidement, s'il le faut, par madame
12 Dubois ou à vous écrire pour vous exposer la
13 situation et selon le cas, bien, je me présenterai.
14 Il me semble que de le présenter comme ça, ça
15 m'apparaît plus positif, Madame Duquette, si vous
16 me permettez.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien, que ce soit comme ça, l'important pour nous
19 c'est de pas être avisé le trois (3) octobre à
20 quinze heures (15 h 00)...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 On vous a compris.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Que le quatre (4) octobre ça marchera pas.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ah non, mais on vous comprend.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 On vous comprend.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien, c'est parce que ça s'est déjà vu, pas
9 nécessairement avec le Transporteur, mais on a déjà
10 eu dans le passé...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 J'aime « pas nécessairement avec le Transporteur »
13 c'est un beau mot.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Mais des surprises du type, on en a déjà eu. Puis
16 dans le cadre du MRI, c'était le Distributeur. Mais
17 avec le MTER, notamment, on a eu plusieurs reports
18 pour finalement pas avoir de MTER, alors on
19 voudrait pas revivre cette mauvaise surprise puis
20 on voudrait pas avoir à vous imposer, parce que
21 vous le savez, si on a juste une preuve puis que
22 c'est celle des intervenants, vous allez être
23 malheureux. Alors...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je suis convaincu que c'est pas ça que vous

1 souhaitez puis c'est pas ça qu'on souhaite non
2 plus. C'est pas ça qu'on souhaite non plus, Madame
3 Duquette. On vous entend.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je le sais.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 On vous entend, on est arrimés à le faire.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, c'est dans ce sens-là.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Oui, oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On veut juste être sûrs de pas être pris par
14 surprise. Si par exemple, puis on reprend l'exemple
15 que vous nous donniez tantôt avec votre expert,
16 vous souhaitez vraiment expert A et que expert A
17 est pas disponible le trente et un (31) octobre
18 mais serait disponible en novembre ou en décembre
19 ou janvier...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 On va le savoir en septembre, là, on va le savoir.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Vous nous le dites immédiatement.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Mais oui, tout à fait.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et puis on revoit le calendrier.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Tout à fait.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mais il faut être au courant puis la veille, c'est
7 pas idéal.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Non, mais ça là-dessus, écoutez, on peut jamais
10 prédire l'avenir, l'oracle d'Omaha, même pas lui
11 n'est capable. Mais vous avez notre engagement,
12 Madame Duquette. On vous a présenté à vous trois,
13 vous me permettez, je ne veux pas personnaliser,
14 on vous a présenté à vous trois un calendrier avec
15 lequel on était à l'aise. Pourquoi? Parce qu'il
16 était appuyé sur des données, sur des étapes qui
17 sont référencées qui pour nous sont
18 incontournables. On est tous arrimés à le
19 respecter.

20 On vous entend très bien que si le plus
21 possible en amont on avait une difficulté dans le
22 cadre de ce processus-là qui pourrait avoir un
23 impact sur l'échéancier, on vous signale ça
24 rapidement. Écoutez, j'ai aucune difficulté à vous
25 dire que c'est l'engagement de l'organisation de

1 respecter ça. Parce que sinon, bien, c'est de vous
2 écrire à la petite semaine puis je pense pas que ça
3 va être, tu sais, c'est pas de rater une journée ou
4 une semaine qui va avoir un impact sur le résultat
5 ultime si on est capables d'avoir un expert dès le
6 début du mois de septembre ou à la fin août.

7 Mais je suis d'accord avec vous que si par
8 exemple il y avait des difficultés de
9 disponibilités en octobre, il faut le savoir dès
10 septembre. Et ça, vous pouvez compter sur nous. Ça,
11 il y a pas de souci, c'est un engagement. S'il y a
12 quelque chose qui remet à mal dans cette séquence-
13 là le calendrier qu'on vous proposait pour octobre,
14 soyez sans crainte qu'on va vous écrire, vous
15 signaler tout ça dès qu'on aura cette certitude-là.
16 Oui, oui, ils sont tous d'accord avec moi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est moi.

21 (13 h 25)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je voulais, pas à vous mais demander aux
24 intervenants si...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... s'ils avaient des commentaires ou des questions
5 sur l'horaire. Voulez-vous un cinq minutes ou est-
6 ce que vous... parce que je... C'est parce que je
7 vous regarde parce que maître David, vous êtes les
8 trois dans le même... Est-ce qu'il y en a d'entre
9 vous qui souhaitiez poser des questions ou faire
10 des commentaires? Maître David.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Avant ça, excusez-moi. Maître Fréchette, voulez-
13 vous qu'on cote le document? Voulez-vous le déposer
14 au dossier, n'est-ce pas? Donc...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Tout à fait, Madame Isabelle.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Donc, ce document aura la cote B-0243.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 B-0243. B-0243. Merci.

21

22 B-0243 : Agenda pour le dépôt d'études de
23 productivité multifactorielle

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup.

3 REPRÉSENTATIONS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Bonjour. Éric David pour Option consommateurs et
5 également l'AQCIE-CIFQ m'a demandé de faire
6 certaines représentations. J'ai discuté avec maître
7 Pelletier puis on a eu un échange de courriels
8 également, donc je vais vous faire part aussi, à
9 toutes fins pratiques, c'est une position commune
10 des trois groupes parce qu'on a pas mal la même
11 opinion. Nos représentations vont être relativement
12 brèves.

13 Au fond, les trois groupes, on partage une
14 préoccupation d'avoir un échéancier qui est
15 relativement serré. On ne voudrait pas non plus que
16 le MRI soit reporté aux calendes grecques. Je ne
17 dis pas que c'est l'intention du Transporteur, mais
18 on fait juste exprimer qu'on a une préoccupation
19 générale pour la mise en place, dans le meilleur
20 délai, du MRI.

21 Deuxièmement, nous avons... bien, l'AQCIE a
22 contacté Mark Lowry qui est l'expert qui a été
23 retenu pour la phase précédente et il est
24 disponible pour agir à titre d'expert pour les
25 intervenants dans ce dossier-ci.

1 Donc, dans la mesure que la Régie autorise
2 qu'il y ait un expert commun de la part des
3 intervenants, je présume que ce sera le cas parce
4 que ça a été la pratique jusqu'à maintenant dans le
5 dossier du Distributeur également et dans ce
6 dossier-ci, monsieur Lowry serait prêt à accepter
7 un mandat.

8 Il est également généralement disponible
9 cet automne si jamais il y a une audience. Il y a
10 juste une semaine où il a des contraintes, c'est la
11 semaine du vingt-cinq (25) novembre.

12 Bon. Ceci étant dit, on se questionne, les
13 trois groupes, sur la raison d'être de tenir une
14 audience. On note qu'il y a une différence dans le
15 traitement de cette question de « scoping » dans
16 les dossiers 4057 et 4058. Donc, dans 4057,
17 premièrement, le Distributeur n'a pas déposé
18 d'expertise, a déposé seulement une proposition
19 interne. On ne sait pas s'il travaille avec un
20 expert à ce stade-ci, peut-être à l'avenir, ils
21 vont, mais à ce stade-ci, il n'y a pas d'expert. On
22 comprend que le Transporteur, lui, va retenir les
23 services d'un expert, donc première différence.

24 Deuxièmement, il n'y a pas d'audience
25 prévue dans le dossier du Distributeur alors qu'il

1 y en a une qui est évoquée maintenant dans le
2 dossier du Transporteur. C'est pas à nous à vous
3 poser des questions, mais c'est sûr qu'on se
4 posait... plusieurs intervenants, on se posait la
5 question, bien pourquoi qu'il y a une approche
6 différente dans le dossier du Transporteur.

7 Et évidemment, dans le dossier du
8 Distributeur par contre, le Distributeur a eu le
9 loisir de déposer une réplique aux propositions des
10 intervenants puisqu'il n'y a pas d'audience, donc
11 il a été capable de déposer une réplique. Alors,
12 voilà! Je vous sou mets évidemment ces distinctions-
13 là.

14 Si par contre, il est pour avoir une
15 audience, comme j'ai dit, monsieur Lowry est
16 disponible aux dates qui ont été mentionnées à
17 date. La seule restriction, c'est la semaine du
18 vingt-cinq (25) novembre où il n'est pas
19 disponible.

20 Dernier point, on souhaiterait que les
21 rapports d'experts... bien, dans l'ordre des
22 choses, normalement, évidemment, l'expertise du
23 Transporteur va être déposée d'abord, ensuite
24 l'expertise des intervenants.

25 On aimerait qu'il y ait un délai minimal de

1 trois jours entre le dépôt de l'expertise de
2 docteur Lowry, si c'est lui qui est retenu, qui est
3 confirmé comme expert pour les intervenants, et le
4 dépôt des propositions des intervenants.

5 Ça nous permet d'avoir un délai minimal
6 pour étudier ce que l'expert dit avant que
7 l'intervenant se prononce sur la question et...
8 Parce que dans le dossier 4057, les deux dates
9 étaient concomitantes. Autrement dit, la date de
10 dépôt de l'expertise était la même date du dépôt
11 des propositions des intervenants.

12 Donc, les intervenants n'ont pas eu le
13 bénéfice des expertises avant de déposer leur
14 proposition, ce qui nous semble inefficace comme
15 façon de procéder. Donc, on vous demanderait un
16 délai minimal de trois jours entre le dépôt de
17 l'expertise de monsieur Lowry et le dépôt des
18 propositions des intervenants.

19 (13 h 30)

20 Alors, ce sont nos représentations. Voilà!
21 Pour le reste on s'en remet à la Régie.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Donc, je comprends que la proposition du
24 Transporteur de quatorze (14) jours calendrier
25 entre le dépôt de la requête du plan

1 d'argumentation et ceux des intervenants, ça vous
2 convient tout à fait? Ça vous donne amplement...

3 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

4 Oui. Honnêtement, j'ai plus ou moins suivi cette
5 partie-là. Je textais avec mon analyste. Mais si je
6 comprends bien, il y aura un délai de quatorze (14)
7 jours entre le dépôt de l'argumentation du
8 Transporteur?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Le quatre (4) octobre, c'est le dépôt de la...
11 bien, de la requête et du plan d'argumentation. En
12 fait c'est les propositions des paramètres par le
13 Transporteur, c'est ce que j'en comprends.

14 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Qui sera le rapport d'expertise.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Pour le « scooping », pas l'expertise, évidemment
18 pour l'étude PMF elle-même.

19 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

20 Exact. Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Et puis celui des intervenants c'est le dix-huit
23 (18) octobre. Donc, il y a un quatorze (14) jours
24 calendrier.

25

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Oui. Mais ce qui n'est pas prévu là-dedans, c'est
3 le dépôt de l'expertise des intervenants.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

7 Donc, il manquerait un élément dans cette chaîne
8 d'événements.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci.

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Voilà! Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Hamelin, avez-vous des représentations?

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAULE HAMELIN :

16 Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les
17 régisseurs. Paule Hamelin pour Énergie Brookfield
18 Marketing. Mes représentations vont aller dans le
19 même sens que maître David. Tous les deux d'emblée
20 dans la salle quand on vous attendait, on s'est dit
21 « audience », point d'interrogation. Mais je vais
22 revenir dans l'ordre.

23 Pour ce qui est le premier point également
24 du côté d'EBM, c'est de s'assurer que le calendrier
25 fasse en sorte qu'on soit en mesure de déposer

1 l'étude de productivité multifactorielle avant la
2 fin du MRI. Alors, plus on retarde le processus,
3 naturellement, plus on a peur que, éventuellement,
4 en bout de ligne on puisse pas arriver à l'échéance
5 souhaitée.

6 Et également pour ce qui est de la question
7 de la prochaine étape au niveau du « scoping ». Je
8 pense que, quand on regarde ce qui s'est fait du
9 côté du Distributeur, on voit que la proposition
10 qui a été faite par le Distributeur s'est faite
11 sans expert. Donc, on pourrait très bien du côté du
12 Transporteur faire une proposition dans le même
13 sens. S'ils veulent retenir des experts, peut-être
14 qu'effectivement il y aura un certain délai, mais
15 peut-être pas le délai qui est souhaité pour...
16 parce qu'on n'est pas rendu au dépôt de l'étude de
17 productivité multifactorielle. On est aux
18 paramètres, au « scoping ». Et on sait ces dates-là
19 depuis déjà le mois d'avril.

20 Tout ça pour dire que si on regarde
21 l'échéancier qui était proposé, et je ne veux pas
22 rien vous imposer, là, mais au niveau... du côté de
23 Distribution dans le cadre de la décision
24 D-2019-011, tout d'abord on parlait justement, et
25 je pense que vous venez de faire le commentaire

1 qu'on parlait plus d'une proposition de la part du
2 Distributeur. Alors dans notre livre à nous, plutôt
3 que de parler d'une requête ou d'un plan
4 d'argumentation, je pense qu'on devrait peut-être
5 parler de la proposition des paramètres, pour ce
6 qui est du Transporteur, c'est peut-être juste
7 jouer sur les mots, mais je vous avouerai que je
8 vois ça peut-être plus comme étant du travail
9 d'analystes qui vont vous faire une proposition et
10 plus qu'un plan d'argumentation de la part des
11 procureurs. Peut-être comme première étape.

12 Effectivement, par la suite, si,
13 effectivement, monsieur Lowry dépose sa
14 proposition, on avait la même problématique d'avoir
15 un certain délai, parce que, de notre côté, notre
16 analyste, monsieur Audette, va vouloir certainement
17 émettre des commentaires au niveau des paramètres
18 qui étaient proposés par... et qui ont été indiqués
19 par la Régie dans sa décision D-2019-047 au
20 paragraphe 642. Quand on a déjà certains des
21 paramètres, on a déjà commencé de notre côté à lers
22 regarder puis possiblement à vouloir faire des
23 commentaires relativement à ce qui était proposé
24 là, et qui s'ajouteront naturellement à la révision
25 du document qui pourrait être déposé par monsieur

1 Lowry.

2 (13 h 35)

3 Alors, oui, effectivement, donc dépôt de la
4 proposition par le Transporteur, dépôt par monsieur
5 Lowry, ça pourrait être effectivement la même
6 séquence au niveau des dates qui est proposée, mais
7 ensuite la possibilité d'avoir quelques jours, pour
8 les intervenants, de faire des derniers
9 commentaires. Et au niveau de la proposition, quand
10 au « scoping », et finalement la réplique du
11 Transporteur.

12 Et compte tenu qu'on est aux paramètres, et
13 on n'est pas nécessairement dans l'analyse de la
14 méthodologie en tant que telle, de l'étude de
15 productivité multifactorielle, on se questionnait
16 quant à vraiment l'opportunité d'avoir... Ça serait
17 essentiellement un contre-interrogatoire d'experts
18 possiblement ou d'analystes, de part et d'autre.

19 Alors, on se questionnait là quant à la
20 nécessité d'avoir ce genre d'audience-là, à moins
21 qu'il y ait quelque chose qu'on n'ait pas
22 nécessairement vue. Je vais vous laisser... Puis à
23 ce moment-là, je vais être en mesure de mieux
24 relayer ça à mes principaux, mais on se
25 questionnait sur l'opportunité. Peut-être qu'on

1 vous a mal lu ou mal compris.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, en fait, des fois, c'est juste s'il faut
4 déterminer certains paramètres par rapport à
5 d'autres. Quand on reçoit ça seulement sur papier,
6 des fois on est un petit peu à la merci de bien
7 comprendre ce que...

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Je comprends.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... chacun des experts veut dire. Mais c'est la
12 possibilité, pour nous, de pouvoir poser ces
13 questions-là comme Régie de : Qu'est-ce que vous
14 voulez? Est-ce qu'on comprend bien ce que vous
15 voulez dire? Pour faire la meilleure détermination.

16 Maintenant, si jamais il y n'a pas besoin
17 d'audience, on pourra l'annuler, si on comprend
18 tout, très bien, mais...

19 Me PAULE HAMELIN :

20 Mais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... ça dépend tout le temps de ce qu'on reçoit.

23 Me PAULE HAMELIN :

24 Je comprends.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et ce n'est pas... Il est préférable de prévoir une
3 période d'audience et de l'annuler que le
4 contraire, particulièrement en saison automnale.

5 Me MARC TURGEON :

6 Juste pour compléter. En fait, si vous relisez la
7 lettre que la Régie avait commise sur les experts,
8 en deux mille onze (2011), à partir de l'instant
9 que l'expert est reconnu, il appartient à la Régie.
10 Et comme on n'a pas beaucoup de temps, puis on va
11 être en période tarifaire, poser trois DDR, quatre
12 DDR, en anglais, à des experts, bien... C'est
13 relativement plus facile pour nous.

14 Nous, on peut y être seuls, cela étant dit
15 là, mais si on pense qu'on veut avoir... qu'on veut
16 que l'expert... on veut le faire sortir de son
17 rapport, c'est beaucoup plus facile de l'avoir là
18 puis de pouvoir le sortir de son rapport, si on
19 pense. Parce que nous, en fait, la position d'un
20 expert, c'est une chose, c'est nous qui allons
21 décider.

22 Et à ce niveau-là, ce besoin-là est dans un
23 court laps de temps. Et nous aimons les audiences,
24 on va le dire, on va vous le dire, on aime beaucoup
25 ça être devant vous. Cela étant dit, mais on pense

1 que c'est généralement dans un dossier où il n'y a
2 pas beaucoup de temps, on gagne du temps.

3 Me PAULE HAMELIN :

4 Parfait.

5 Me MARC TURGEON :

6 Ça, à notre avis...

7 Me PAULE HAMELIN :

8 Écoutez, je vous entends très bien et je vais être
9 en mesure de faire part de ça. Et c'est rare que je
10 vous dis « pourquoi un audience là? ». C'était
11 peut-être d'essayer de voir l'efficacité
12 réglementaire, mais dans la mesure où c'est
13 éclairant pour la Régie, c'est ça qui est
14 important. Alors, j'en prends bonne note.

15 Par contre, au niveau des dates qui étaient
16 proposées, je tiens à vous indiquer que monsieur
17 Sylvain Audette n'est pas disponible les deux
18 dernières semaines du mois d'octobre. Et ça va,
19 donc, du seize (16)... du seize (16) octobre à la
20 fin octobre. Donc, la date qui est proposée
21 présentement par le Transporteur, si on la gardait,
22 est problématique.

23 Donc, du seize (16) octobre au premier
24 (1er) novembre... Je ne sais pas s'il y a d'autres
25 disponibilités du côté du Transporteur au niveau du

1 mois de septembre, mais de ce côté-là c'était pas
2 mal plus... c'était ouvert de la part de monsieur
3 Audette.

4 Et je vous dirais que de notre côté, ça
5 serait bien important qu'il y soit. Je pense que
6 dans le cadre de l'audience qui s'est tenue,
7 plusieurs des commentaires et des propositions qui
8 ont été faits on été retenus par la Régie. Alors,
9 je vous soumettrais qu'on voudrait et on tient à ce
10 qu'il soit présent lors d'une telle audience.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 J'ai une question pour vous...

13 Me PAULE HAMELIN :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... à ce moment-là parce qu'effectivement, bon,
17 quand on regarde le calendrier que le Transporteur
18 nous a soumis, faire des audiences avant le seize
19 (16), bien, ça ne sera pas possible ou en fait, ça
20 va être difficile à moins de rapetisser ou de
21 réduire le délai entre les propositions du
22 paramètre du Transporteur et celles des
23 intervenants. Et puis là, vous demandez.

24 (13 h 40)

25 Alors, l'autre... Puis ensuite en novembre,

1 évidemment, on va tous être ici en préparation de
2 l'audience du Transporteur. Elle devrait être,
3 j'imagine, plus courte en raison du MRI cette
4 année, mais enfin, c'est la grâce qu'on se souhaite
5 tous, mais faut quand même prévoir qu'il y a une
6 préparation qui vient avec l'audience etc.

7 Et là, c'est la question pour vous, parce
8 qu'évidemment, en ce qui nous concerne, si on
9 devait être sur le Transporteur cette année, c'est
10 rare qu'une même formation est également sur celle
11 du Distributeur, mais habituellement, on ne fait
12 pas d'audiences en décembre, puisque les
13 intervenants, eux, sont souvent dans les deux
14 dossiers. Alors, est-ce que c'est un empêchement
15 pour vous décembre? Ou si on devait trouver un trou
16 dans le calendrier entre les audiences du
17 Transporteur et les audiences du Distributeur ou en
18 même temps que le Distributeur, ça vous cause un
19 problème?

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Personnellement, je ne pense pas que ça me cause de
22 problèmes, parce que j'ai la chance d'avoir mon
23 collègue Nicolas Dubé. Alors, on pourrait sûrement
24 se partager la tâche. Donc, sous réserves, faudrait
25 que je vé... Je ne pense pas que monsieur Audette

1 avait d'autres empêchements, mais de mon côté, ça
2 pourrait aller. On n'est pas toujours dans le
3 dossier du Distributeur et les dernières fois, dans
4 le cadre du dossier du Distributeur, c'était mon
5 collègue, maître Dubé, qui était là. Alors, je
6 pourrai certainement m'arranger.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Parfait. Je vous remercie. Avez-vous
9 d'autres représentations à faire?

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Non, mais en fait, je regardais au niveau de
12 l'appel de propositions proposé par le Transporteur
13 au niveau des échéanciers. Au niveau de septembre,
14 on a comme tout le mois de septembre pour
15 l'attribution, je comprends, mais peut-être qu'il y
16 aurait moyen de... On a la décision depuis le mois
17 d'avril. Il y aurait peut-être moyen de... Je ne
18 sais pas, d'accélérer le pas pour s'assurer qu'on
19 puisse avoir la première étape qui est, encore une
20 fois, juste le « scoping ».

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien, je suis d'accord avec vous que si jamais...
23 Je pense que le Transporteur vous entend. S'il
24 était en mesure de déposer préalablement au quatre
25 (4), mais là, je vais prendre pour acquis ce que

1 maître Fréchette nous a dit, que c'est le meilleur
2 effort qu'ils sont en mesure de faire. C'est pour
3 ça qu'évidemment, nous, il faut qu'on compose avec
4 l'ensemble du calendrier.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 Je comprends.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 J'aimerais savoir, de la part de maître David,
9 maître Charron, si on devait faire quelque chose en
10 décembre, puis je ne vous dis pas que ça va être
11 ça, mais il va falloir rendre une détermination sur
12 le calendrier. Est-ce qu'on pourrait penser que ça
13 vous nuit si on devait trouver une journée entre
14 les audiences du Transporteur et les audiences du
15 Distributeur? Merci beaucoup, Maître Hamelin.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Merci.

18 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

19 Disons que c'est dur pour moi de répondre dans
20 l'hypothétique, parce que je n'ai pas de dates,
21 mais on va trouver les moyens pour... Je travaille
22 également avec un collègue qui a fait la cause du
23 Transporteur d'ailleurs en décembre et janvier. Ça
24 fait que maître Oliver et moi on va s'organiser,
25 parce que c'est sûr que oui, décembre c'est une

1 période chargée, parce que les deux tarifaires,
2 normalement, fin novembre début décembre. Et par
3 ailleurs, on a d'autres litiges devant d'autres
4 tribunaux, mais on va s'organiser. On devrait
5 normalement être en mesure de trouver une façon
6 quand on saura les dates. Peut-être le plus tôt
7 qu'on connaît les dates, plus qu'on peut
8 s'organiser en conséquence.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

12 Mais bon, O.K. C'est essentiellement ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci beaucoup.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Évidemment, les dates des audiences tarifaires et
19 du Distributeur vont probablement être connues au
20 début d'août. Elles ne sont jamais vraiment
21 annoncées avant qu'on reçoive le dossier. Alors, ça
22 risque d'être à ce moment-là la précision sur la
23 date exacte qu'on pourrait avoir. Excusez-moi.
24 Maître Charron.

25

1 REPRÉSENTATIONS PAR Me CAROLINE CHARRON :
2 Bonjour. Caroline Charron pour la AHQ-ARQ. Même
3 chose que maître David. D'une part, en ce qui
4 concerne la proposition commune et l'expert commun.
5 Donc, on s'en remet à ce qu'il a dit précédemment
6 et à la position de l'AQCIE-CIFQ. En ce qui
7 concerne les dates, ce qui a été déposé aujourd'hui
8 par le Transporteur convient au mois d'octobre.
9 Toutes les dates du mois d'octobre, ça convient et
10 encore une fois, même chose en ce qui concerne
11 décembre. C'est sûr que maître Cadrin et monsieur
12 Marcel Paul-Raymond m'indiquaiENT que fin novembre
13 décembre étaient à proscrire, bien entendu, mais
14 j'entends ce que vous dites et essentiellement même
15 si on n'a pas le choix, bien, ils vont devoir s'y
16 faire. Mais c'était rayé et barré complètement tout
17 le mois, bien sûr, étant donné la période
18 tarifaire. Mais là, je comprends que,
19 essentiellement, on n'a pas d'autres options. Avant
20 octobre c'est pas une option?

21 (13 h 45)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bien, je comprends des représentations...

24 Me CAROLINE CHARRON :

25 Avec ce qui est proposé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 De maître Fréchette que c'est les meilleures dates
3 qu'ils nous ont données.

4 Me CAROLINE CHARRON :

5 Bon.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Si jamais ça devait être formidable et que l'expert
8 leur donne ça pour le vingt (20) août...

9 Me CAROLINE CHARRON :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... et qu'ils étaient en mesure de nous donner ça
13 préalablement, bien, on devancera le calendrier.

14 Mais d'ici là, je pense qu'on va prendre à sa face
15 même le calendrier qu'ils nous ont offert puis on
16 va essayer de voir par la suite comment on est
17 capables de glisser les...

18 Me CAROLINE CHARRON :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... les informations puis les étapes pour l'étude.

22 Me CAROLINE CHARRON :

23 D'accord.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Re-bonjour.

1 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

2 Bonjour. Je me répète mais je voulais juste
3 m'assurer que vous en teniez compte que docteur
4 Lowry n'est pas disponible dans la semaine du
5 vingt-cinq (25) novembre alors...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, c'est noté.

8 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 O.K. C'est bon. Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ce qu'on se disait c'était qu'on va peut-être
12 profiter du préalable et pousser un peu le
13 Distributeur plus tard en décembre. On verra ce
14 qu'on peut faire. Alors Maître Fréchette, je
15 voulais savoir, vous, décembre?

16 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bien, tout d'abord re-bonjour puis merci de dire
18 que vous aimez ça me voir une fois de temps en
19 temps, ça me touche. C'est toujours agréable de
20 savoir qu'on est aimé. Sans blague.

21 Ce qui nous préoccupe dans tout ça, tout
22 d'abord, quand on vous propose le quatre (4)
23 octobre, c'est parce qu'en septembre, à partir du
24 moment de l'attribution, il faut qu'on travaille
25 avec cette personne-là pour la sensibiliser,

1 préparer tout ça et puis être en écho à ce qui
2 avait été mentionné dans la décision que vous avez
3 rendue, évidemment.

4 Et comme on vous l'écrivait dans notre
5 lettre du dix (10) mai, bien, pour nous, dans la
6 mesure où on référerait directement aux suggestions
7 du docteur Lowry, nous souhaitions être accompagnés
8 également d'un expert pour être en mesure de vous
9 répondre et d'y répondre adéquatement.

10 Alors, ce n'est pas possible pour nous de
11 travailler, entre guillemets, à l'intérieur des,
12 avec l'équipe avec laquelle on travaille
13 habituellement. Ça, c'est le premier propos que je
14 voulais vous dire. Alors, penser qu'on peut avancer
15 la date du quatre (4) octobre, c'est pas réaliste,
16 on peut pas vous dire ça.

17 Le deuxième élément que je voulais vous
18 souligner c'est que, et c'est notre préoccupation à
19 tous, l'objectif, si on veut maintenir l'objectif
20 du dossier tarifaire deux mille vingt et un (2021)
21 pour le dépôt de cette étude-là, le « scoping », la
22 décision de votre part sur son contenu, ça doit
23 venir plus tôt que tard parce que quand on regarde
24 le processus d'attribution, quand on se place en
25 octobre, on se dit que la décision va rentrer

1 décembre-janvier, là, si on est entendus en
2 décembre, on vous soumet bien humblement que
3 décembre, peut-être que ça commence à être un petit
4 peu tard puis que ça pourrait nous amener tous
5 collectivement dans des délais qu'on souhaite pas
6 aujourd'hui. Alors, quand...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Mais Maître Fréchette...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Là-dessus, êtes-vous prêt, vous, juste avant
13 l'audience en novembre à faire une audience sur le
14 « scoping »?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 J'ai pas de recette magique pour vous, Madame la
17 Présidente, c'est sûr. Mais ce que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Non, non, mais je veux savoir...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Mais est-ce que...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parce que vous me dites décembre c'est loin.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, c'est vrai.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien moi j'avais bloqué novembre parce que vous me
3 dites que, à cause de vos audiences...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je vous comprends. Je vous comprends puis c'est
6 tout ce qu'on sait pas qui pourrait nous arriver
7 d'ici là. Ça, je suis tout à fait conscient de ça.
8 Mais on continue d'échanger, on explore.

9 On le sait que nos collègues d'HQD ont fait
10 un processus papier. Est-ce qu'un processus papier,
11 malgré toute la valeur d'une audience, de la
12 présence ici, les échanges, pourrait nous permettre
13 ça? Je lance l'idée. Mais pour nous, décembre, on
14 se dit que là, on commence à être un peu serré
15 parce qu'on veut lancer des travaux, vous voyez ce
16 que je veux dire? C'est qu'à partir d'octobre, on
17 attend la décision, j'imagine vers la fin de
18 l'année, au tout début de l'année qui suivra.

19 Ensuite de ça, les travaux, nous, sont déjà
20 lancés, il y a déjà un travail qui se fait. Avec
21 votre décision, c'est un deuxième coup de balancier
22 qui nous permet d'avancer encore collectivement, ça
23 va être la même chose pour monsieur Lowry. C'est la
24 seule chose qui nous préoccupe, Madame la
25 Présidente.

1 C'est sûr que si on fait un processus
2 administré sur papier, bien, la plupart du temps
3 c'est plus flexible, les gens finissent par s'y
4 adapter. Puis vous me dites bien oui, la veille,
5 veux-tu venir Yves avant de commencer le dossier
6 tarifaire? C'est toujours des dossiers qui sont...
7 C'est difficile pour moi aujourd'hui de vous dire
8 qu'on peut mobiliser toute l'équipe en même temps
9 sur deux choses importantes à tout point de vue.
10 C'est le seul bémol qu'on a...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 (13 h 50)

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Sur tous les propos qu'on entend aujourd'hui. Et si
16 vous me demandiez notre choix, si on avait à... je
17 vous soumetts, on vous soumet, je pense, bien
18 humblement, qu'à l'ultime on préférerait avoir un
19 « paper process » puis que, à la limite, que vous
20 nous posiez des questions, que vous nous convoquiez
21 en rencontre technique un après-midi ou pour des
22 éclaircissements plus précis, mais décembre, on...
23 On ne souhaiterait pas que ça décale. Aye! C'est
24 la... vous ne direz pas que vous ne serez pas
25 heureuse de savoir qu'on souhaite respecter les

1 dates que vous nous donnez puis qu'on veut entrer
2 dans les plages là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, non.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Mais, c'est notre seule préoccupation, Madame la
7 Présidente.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non, je comprends ça.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 À vous trois, c'est notre seule préoccupation.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 La préoccupation, puis là où on est d'accord sur
14 certains points, mais où c'est différent le
15 Transporteur et le Distributeur, c'est qu'il y a eu
16 beaucoup moins d'études PMF pour un Transporteur
17 électrique que pour un Distributeur électrique.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 On est tout à fait conscient.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, évidemment, quand on rentre dans les
22 paramètres, on veut être sûr et convaincu qu'on
23 comprend bien l'ensemble des propositions et des
24 paramètres. Et d'où la différence de traitement
25 avec le Distributeur. Alors, évidemment, ce que je

1 peux vous dire, c'est que si on pense qu'elle est
2 inutile, on l'annulera...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je ne vous dis pas que c'est pas...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... mais...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je ne voulais pas remettre ça en question là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, non, mais c'est...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Vous comprenez là, on échange. On échange.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, oui. On échange. Alors, ce que je pourrais
15 vous dire, bien on comprend votre point sur
16 décembre, que décembre c'est peut-être un peu tard.
17 Alors, ça sera peut-être à quelque part entre
18 octobre et l'audience de novembre pour la
19 tarifaire.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Et je vous invite encore une fois, moi, je
22 volontarisais de vous contacter là pour la période
23 intermédiaire d'ici octobre. Je vous invite à la
24 même chose. Si jamais, dans les réflexions, dans
25 les échanges, il y avait quoi que ce soit, nous, on

1 sera en écho à ça. Mais, c'était la seule
2 préoccupation qu'on voulait vous émettre, c'est...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... pour que ce soit.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, non. C'est... on essaie de... C'est quand même
9 pas la quadrature du cercle...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Non, non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... mais on essaie quand même de trouver...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 D'accommoder.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... des plages qui sont capables...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... d'accommoder l'ensemble des gens.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et puis on est conscient qu'une étude PMF pour un

1 Transporteur électrique, c'est quand même pas
2 commun. Alors...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Mais, on est juste au « scoping » quand même,
5 t'sais.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, oui.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 On est juste au « scoping ».

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais, c'est le point de départ.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, mais on est juste au « scoping ». Oui, oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Et si on manque le point de départ, bien ça peut
16 déraper rapidement...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Oui, oui. Il faut que ça parte à quelque part.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... et coûter cher pour rien.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, c'est une... puis perdre du temps. Alors,
25 c'est un point de départ important.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait. Alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, bien on va regarder ça. Avez-vous d'autres
5 représentations?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je pense que non. Je pense qu'on avait fait le
8 tour. Me permettez-vous?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien sûr.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Vous savez, je suis toujours en écho.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Écoutez, j'ai des gens très aidants sont avec moi
15 et on me souffle à l'oreille que les audiences
16 pourraient avoir lieu les sept (7) et huit (8)
17 novembre. Alors, je vous prends immédiatement.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Sept (7) et...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Sept (7) et huit (8) novembre, est-ce que ça rentre
22 dans les...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Sept (7)... sept (7), huit (8) novembre, je vais
25 voir. C'est certainement pas ma date

1 d'anniversaire, ça, je peux vous le dire. Je crois
2 que le sept (7), moi, c'est libre là. Je peux
3 vérifier avec les gens, mais...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. S'il vous plaît parce que ça...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Sept (7), huit (8), sept (7), huit (8), pour moi,
8 c'est libre là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Pendant que le Transporteur vérifie, est-ce que je
11 peux avoir un signe de tête ou des gens qui
12 viennent au micro pour nous dire si les sept (7) et
13 huit (8) novembre, c'est quelque chose qui serait
14 possible de la part des intervenants.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 Je suis en train de vérifier avec mon analyste.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 La même chose.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pas de problème. Alors, c'est fois trois.

21 Me PAULE HAMELIN :

22 Alors, Paule Hamelin pour Énergie Brookfield
23 Marketing. De mon côté, ça fonctionne. Je sais que
24 monsieur Audette est en colloque aujourd'hui, un
25 gros colloque en matière d'énergie. Alors, je vais

1 peut-être avoir de la difficulté à le rejoindre,
2 c'est ce que j'essaie de faire. Ce que je me
3 propose de faire, c'est de lui envoyer le courriel
4 puis de vous donner des nouvelles dès que possible
5 là. Peut-être que c'est... si jamais il a un
6 empêchement. Mais, il m'avait dit qu'à partir du
7 deux (2) novembre, il était disponible. Alors, ça
8 devrait être bon là, mais j'en tiendrai la Régie
9 informée.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie beaucoup. Bonjour.

12 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

13 En ce qui me concerne, je n'ai pas de restriction.
14 Bonjour, Éric David. Je n'ai pas encore de réponse
15 de mes analystes, mais, bon, je ne crois pas que ça
16 pose de problème de façon générale.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie beaucoup. Il y a maître Charron
19 qui vérifiait avec également, je pense, monsieur
20 Raymond.

21 (13 h 55)

22 Me CAROLINE CHARRON :

23 Sept, huit (7-8) novembre, ça convient pour maître
24 Cadrin et monsieur Raymond.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup. Maître Fréchette?

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Sept, huit (7-8) novembre, une fois, deux fois,
5 trois fois.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Accepté?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Ce sera. Alors évidemment. Sept, huit (7-8)
10 novembre.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Excellent!

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Certainement préférable à décembre. Ça vous laisse
15 encore un mois de délibération de plus. Je pense
16 que ça recoupe... Non, mais il faut les écrire ces
17 décisions-là. Les lire. Mais il faut les écrire
18 aussi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je pense que un est plus long que l'autre.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Ça dépend! Je n'ai jamais écrit, puis je n'ai
23 jamais osé, vous savez, je n'ai jamais écrit. J'ai
24 juste lu. Ça fait que ça clorait, je crois, à moins
25 que vous ayez quoi que ce soit pour moi, ça clorait

1 avec les représentations de mes collègues. Encore
2 une fois je vais juste clore sur le fait que nous
3 sommes tous arrimés à vous produire cette étude-là
4 dans les délais prescrits. On va vous tenir informé
5 encore une fois si jamais il y avait une difficulté
6 qu'on rencontre dans le processus d'attribution.
7 Comptez sur moi, sur nous! Et puis, oui, on sera là
8 le sept, huit (7-8) novembre.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Excellent! Je vous remercie.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je ne sais pas si vous allez décaler tout
13 l'échéancier. Moi, j'avais calqué l'échéancier
14 sur...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non. Quatre (4) octobre, je pense que ça va être...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Quatre (4) octobre ça devrait être bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... agréable de recevoir vos documents. Et puis on
21 pourra arranger le calendrier. Mais je pense que le
22 plus tôt va être le mieux. Ça nous permettra une
23 meilleure analyse à tous. Donc, je vous remercie
24 tout le monde de votre collaboration dans le
25 dossier. Ça va nous permettre de pouvoir avancer.

1 Oui. On me demande de préciser. Effectivement, on
2 va envoyer une lettre qui va officialiser
3 l'ensemble du calendrier à suivre. Je vous remercie
4 tout le monde de votre collaboration et puis je
5 vais vous souhaiter une bonne journée.

6 FIN DE L'AUDIENCE

7

8

9 SERMENT D'OFFICE :

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
15 Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

Sténographe officiel. 200569-7